

COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DES COMMUNAUX

MEMOIRE DE SUIVI POST EXPLOITATION

2019

*Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

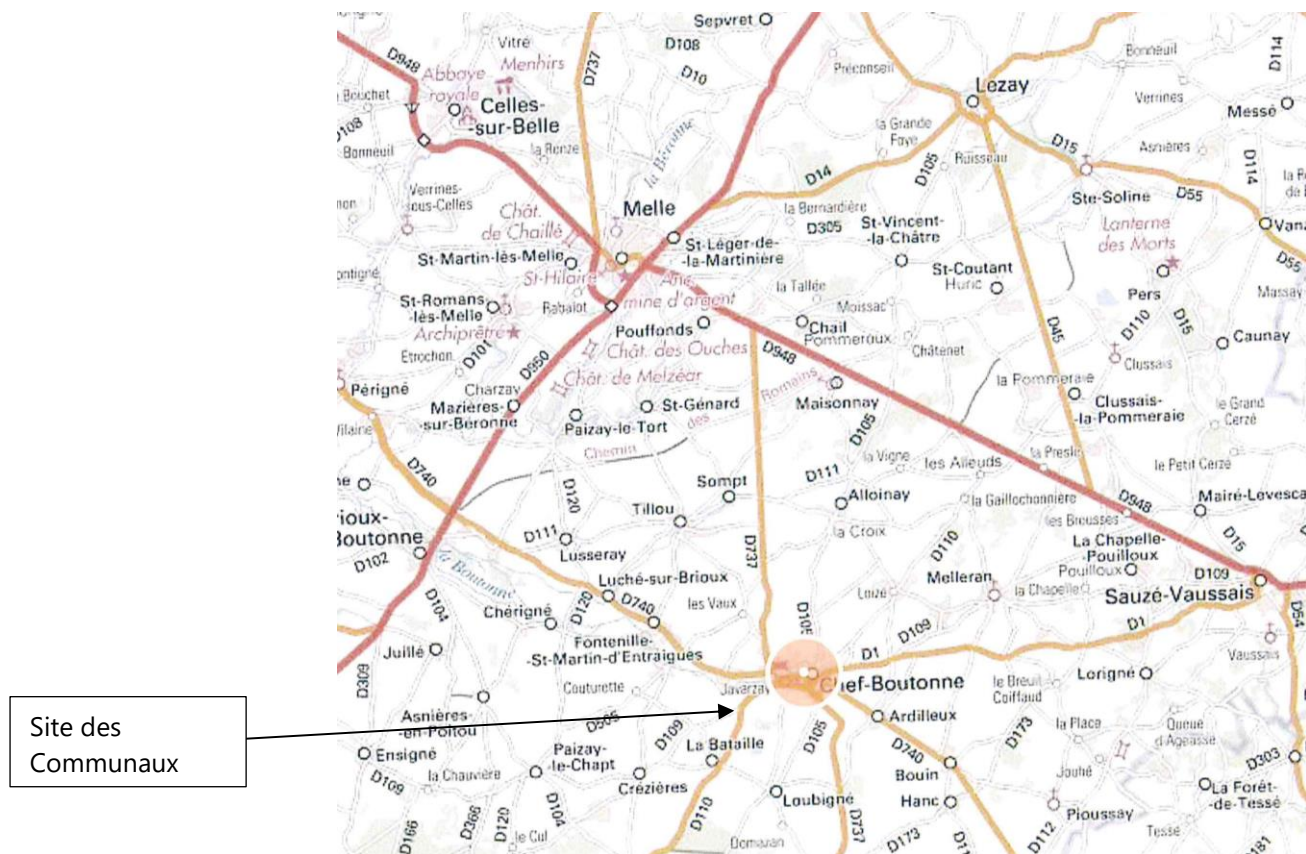
www.melloisenpoitou.fr



**Etébli conformément à l'article 51 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997
relatif aux installations de stockage des déchets**

INTRODUCTION

Le centre d'enfouissement technique des déchets des Communaux est situé en sud Deux-Sèvres sur la commune de Chef-Boutonne. Ce centre a été aménagé à la surface d'une dépression calvo-oxfordienne.



Ce centre autorisé par arrêté préfectoral du 8 avril 1982 modifié les 30 avril 1993, le 13 juillet 1999 et le 17 mai 2000. Il a été exploité du 1er octobre 1985 au 29 juin 2002.

30 000 tonnes d'ordures ménagères ont été stockées sur ce site sur 17 ans soit une moyenne de 1 800 tonnes par an. L'accroissement de la production des déchets a entraîné un remplissage plus rapide que prévu.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997. La fermeture ayant eu lieu avant le 30 juin 2002, la réhabilitation n'a pas été soumise à l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifiant celui de 1997.

La cessation d'activité a été validée par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2002.

Le SVMC (Syndicat à Vocation Multiple des communes du canton de Chef-Boutonne) a exploité ce site de stockage d'ordures ménagères sur la commune de Chef-Boutonne.

Ce syndicat a été dissous au 31 décembre 2005 pour être intégré la communauté de communes du Cœur du Poitou, elle-même fusionnée avec ces voisines au 1^{er} janvier 2017 pour devenir la communauté de communes MELLOIS en POITOU.

Le centre d'enfouissement technique des déchets des Communaux est situé sur les parcelles cadastrées C2, C180, C474, et C459 pour un total de 29 121 m²



1. COUVERTURE DU SITE

Selon le rapport établi en 1981 par M. Coirier, hydrogéologue agréé, pour l'étude d'impact de ce site sur l'environnement, il est démontré que d'un point de vue géologique les terrains concernés sont situés à la surface de la dépression CALLVO- OXFORDIENNE, dite de la Boutonne.

Les terrains superficiels sont de deux types :

- Alluvions quaternaires de la Boutonne constituées par un mélange de sables et graviers calcaires, d'argiles aux origines multiples et de tourbes ;
- Marnes de l'oxfordien moyen (Jurassique supérieur) recouvrant les strates jurassiques plus anciennes. Elles apparaissent à l'affleurement sous une mince couche de terre ou sous quelques mètres d'alluvions.

Les sondages effectués sur le terrain montrent des « marnes grises un peu beiges en surface, parfaitement homogènes et non fossilifères ».

D'un point de vue hydrogéologique, les marnes oxfordiennes sont aquicludes et imperméables et forment donc un écran empêchant les eaux d'infiltration d'atteindre directement le magasin constitué par les calcaires sous-jacents.



vue depuis route départementale



Vue de l'accès



Vue du site





Vue depuis le Nord Ouest

Les eaux de ruissellement superficielles suivent la pente naturelle des terrains pour aboutir dans les fossés affluents de la Boutonne et ne peuvent en aucun cas contaminer un système aquifère exploité ou potentiel.

Lors de la rehabilitation du site, l'opération a consisté à remettre en végétation le site sous la forme d'une prairie naturelle (à l'exception de l'emprise réservée au compostage d'une partie des déchets verts).

Le profil à l'état final présentait une pente de 3 % et permettait le ruissellement des eaux pluviales vers les fossés périphériques.

La couche de couverture a été constituée de 60 cm de matériaux argileux. Le sol support pour le reverdissement a été constitué par de la terre végétale d'une épaisseur de 40 cm. Les deux épaisseurs cumulées représentent un mètre.

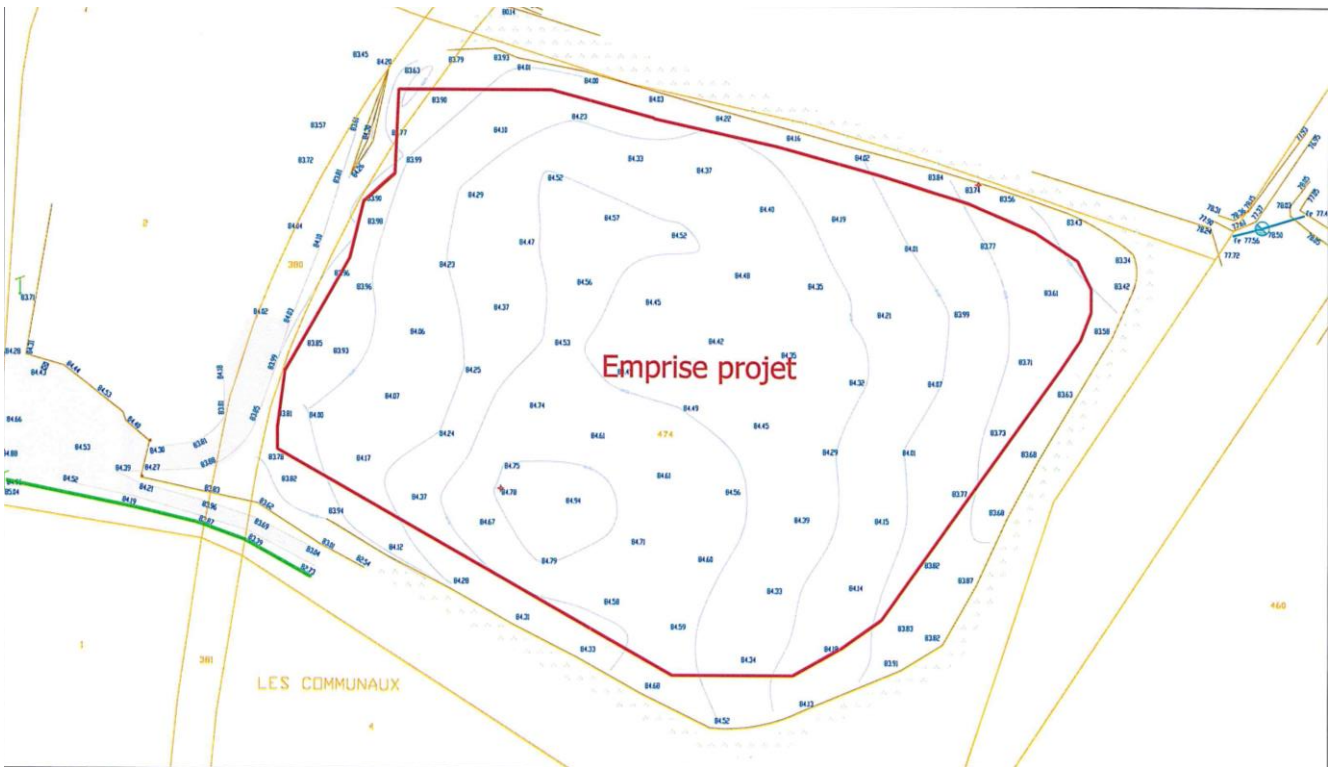
Pour structurer le sol et fixer l'azote, le semi a été réalisé avec de la luzerne et du trèfle les premières années puis un couvert herbacé définitif a été réalisé avec un mélange de graminées à raison de 60 kg à l'hectare.

Le site est broyé 2 fois par an.

Un plan topographique réalisé en 2018 démontre quelques tassements.

De la terre végétale sera prochainement rajoutée.





2. GESTION DES LIXIVIATS

Les lixiviats en provenance de ce site sont successivement traités dans trois lagunes et ont été analysés conformément aux articles 2-15 et 2-16 de l'arrêté susvisé.

Leur exutoire est dans un ruisseau qui a son exutoire dans la Boutonne.

Les lagunes ne sont plus accessibles à ce jour faute d'entretien depuis 2015.

Un nettoyage complet sera prévu durant l'hiver 2019/2020.



Tuyau de recueillement des lixiviats avant lagunes



Lagune 1 étanche



Lagune 2



Lagune 3





Bi-pass de sortie



Fossé de l'exutoir dans milieu naturel

3. GESTION DU BIOGAZ

La faible épaisseur des déchets stockés sur ce site ne nécessitait pas l'implantation de cheminées pour la collecte du gaz. En effet, la hauteur maximale des déchets est de 3 mètres seulement.

4. ANALYSES

Un bilan analytique des quatres années après exploitation portant sur certains paramètres est joint ci-dessous.



Paramètres	Année 1999			Année 2000			Année 2001			Année 2002		
	Points de contrôle			Points de contrôle			Points de contrôle			Points de contrôle		
	sortie CET	sortie lagune	ruisseau	sortie CET	sortie lagune	ruisseau	sortie CET	sortie lagune	ruisseau	sortie CET	sortie lagune	ruisseau
Chlorures (mg/l)	600	450	27	640	473	35	350	297	17	804	564	28
DCO (mg/l O2)	1070	520	< 30	720	490	< 30	500	340	40	1200	350	< 30
Azote (mg/l N)	360	205,7	1,9	450	290	1,3	260	201	18,5	180	20	< 0,50

Les résultats ci-dessus sont issus des analyses effectuées par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Charente Maritime.

Depuis 2005 il n'a plus jamais été constaté de lixiviats dans les lagunes. Les analyses n'ont pas été poursuivies.

5. SERVITUDES

Le PLU de la commune de Chef-Boutonne a classé cette zone Npv.

Il s'agit d'une zone Naturelle où l'utilisations du sol interdit toutes constructions.

Cette zone est cependant possible pour des projets photovoltaïques.

Il est prévu de réaliser début 2020 une servitudes d'utilité publique notariée.

La zone de servitude s'entendra comme le terrain d'emprise du centre d'enfouissement technique. Il est proposé d'y inclure le terrain sur lequel sont implantées les lagunes et le chemin d'accès qui mène à ce terrain.

Les servitudes pourraient affecter également une bande de terrain de 200 mètres située au nord, à l'est et au sud.

Elle sera reportée aux documents d'urbanisme en place et au registre de la conservation des hypothèques.

Les servitudes envisagées pour le centre d'enfouissement technique de Chef- Boutonne sont les suivantes : interdiction du droit d'implanter des constructions où des ouvrages et d'aménager des terrains de camping ou de stationnement de caravanes sur l'ensemble du terrain d'emprise du CET et en particulier sur les zones dévolues au stockage de déchets proprement dit, interdiction d'exploiter et de modifier l'état du sol ou du sous-sol sur l'ensemble du terrain d'emprise du CET à l'exception :

- Des travaux éventuels de remise en état des voies d'accès internes au site ;
- Des amendements pour favoriser la végétalisation du site ;
- Des travaux éventuels du couvert végétal et de plantation ;
- Des travaux d'extraction des déchets en vue de leur retraitement ;
- Des travaux d'implantation d'une plate forme de compostage.

6. AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La dératisation, confiée à une entreprise spécialisée, était au début effectuée tous les deux mois.

L'entreprise intervient à ce jour sur demande quand la presence de rats sur site est constatée.

Ce site, entièrement clôturé, est bordé de haies paysagères sur tout le pourtour. Les photos jointes montrent l'intégration totale du site dans le paysage.

Quelques trous dans le grillage seront réparés.



« passage » dans le grillage

CONCLUSION

Les travaux de réhabilitation du site et de mise en conformité du centre d'enfouissement technique des Communaux sur la commune de Chef-Boutonne ont été réalisés correctement.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2002 ont été réalisées au mieux.

Les installations au bout de 17 ans sont dans un état correct, seules les lagunes ont souffert ces dernières années d'un manque d'entretien.

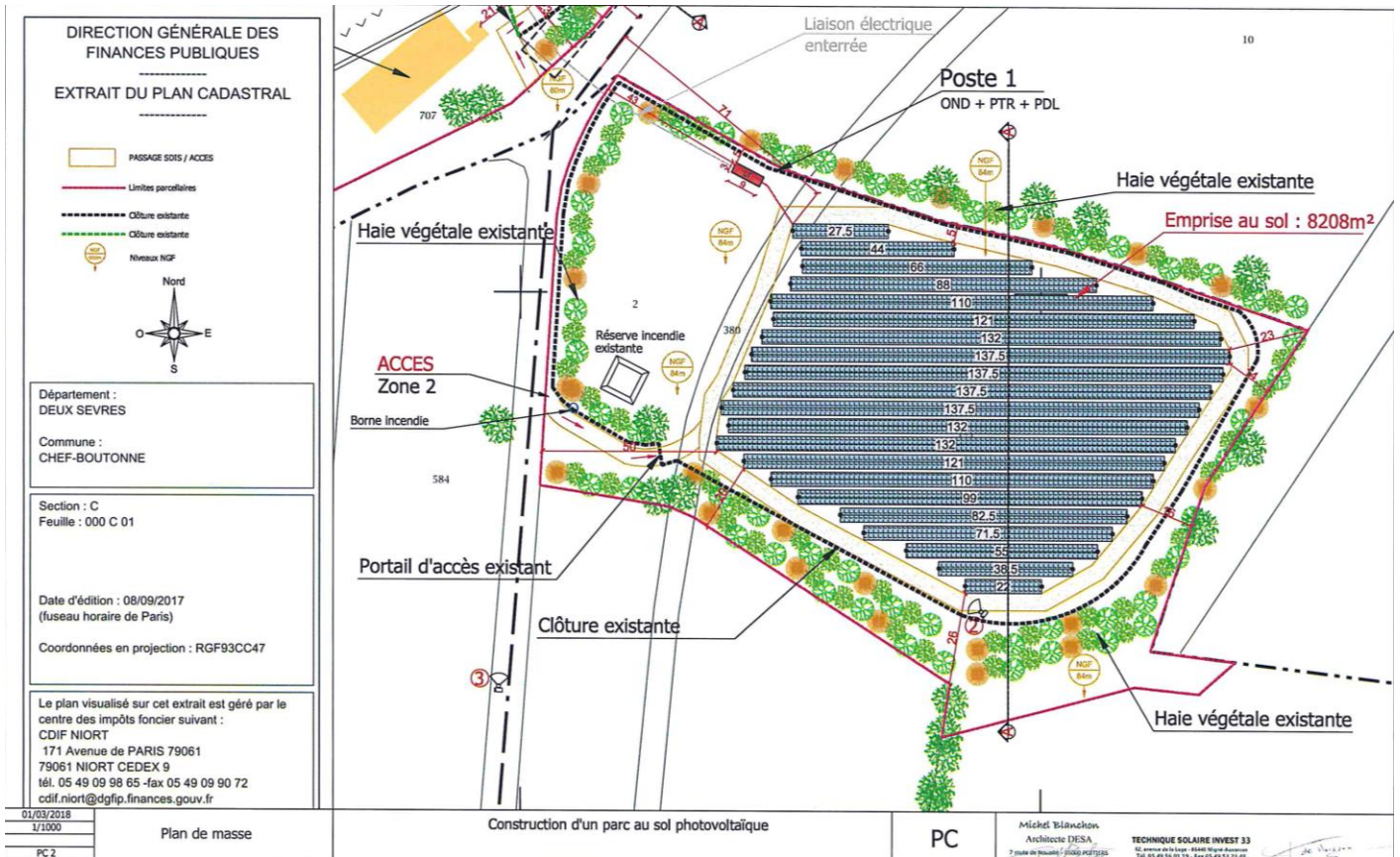
La proximité de la déchetterie de Chef-Boutonne permet une surveillance constante de ce site.

Un projet de parc photovoltaïque au sol est actuellement à l'étude. Il permettrait de redonner une nouvelle vie au site et s'inscrirait pleinement dans le futur PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Mellois en Poitou.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL « POSE »

Schéma du projet





Système de pose sans forage du sol :

